

# SOROP Magazine

Des femmes au service des femmes

# POURQUOI ORANGER LE MONDE ?





Bureau et commissions de l'Union Française 2018-2020

## Le Soroptimist : la plus grande organisation de femmes au service des femmes

Le Soroptimist international (SI) est une organisation non gouvernementale (ONG) constituée de près de 76 000 femmes engagées dans la vie professionnelle et sociale qui oeuvrent ensemble à améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants en leur donnant accès à l'éducation, l'autonomisation et le leadership. Concernées par la défense des droits humains, la cause des femmes et l'avenir des générations futures, elles sont résolument engagées dans la mise en oeuvre sur le terrain des 17 objectifs mondiaux de développement durable pour lutter contre les inégalités et l'injustice, mettre fin à la pauvreté et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Le SI dispose de représentantes auprès

des agences des Nations Unies à New York, Genève, Vienne, Rome, Nairobi et Paris (Unesco). La Fédération européenne du Soroptimist International (SIE) est accréditée auprès du Conseil de l'Europe et membre du Lobby européen des Femmes (LEF).

Ses membres, impliquées sur le terrain dans 3 000 clubs, présents dans 130 pays participent, par leurs remontées d'informations à l'élaboration des politiques destinées à faire avancer la cause des femmes, collectent et distribuent annuellement près de 10 millions de dollars afin d'aider un million de femmes et de filles. Le SI France est composé de 2 400 femmes travaillant ensemble dans 116 clubs répartis sur tout le territoire.

## Sommaire

	pages
Edito	1
Orangez le monde	2-5
Les violences :	
- en chiffres	6
- conseils d'une avocate	7
- que dit la justice	14-15
Opération Nationale Cinéma	8-9
Des actions originales	10-12
Connaître le CIDFF	13
Entretien avec...	16-17
Combat des Nobel de la Paix 2018	18-19
Nos clubs	20-21



par

**Dominique Babel**  
Présidente Soroptimist International  
France 2018-2020

Le Soroptimist International (SI) France est depuis de nombreuses années engagé sur le terrain dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Notre « opération nationale Cinéma » initiée il y a six ans, permet de mobiliser nos membres entre le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et le 10 décembre, journée internationale des droits humains. C'est la période choisie par les 116 clubs pour organiser des manifestations de sensibilisation du grand public ou en milieu scolaire, des tables rondes et des conférences, autour de la projection de ce film. Les fonds collectés à cette occasion sont redistribués pour financer des actions de terrains identifiées et conduites par les clubs Soroptimist ou par des associations et des organismes locaux qui accompagnent des femmes victimes de violences et leurs enfants.

Les clubs participent de plus en plus activement à la campagne de sensibilisation « Orangeons le Monde » campagne internationale « **Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles** ». La couleur officielle de cette campagne est la couleur orange, qui symbolise un avenir meilleur et un monde plus juste, sans violence à l'encontre des femmes et des filles.

Dans ce numéro spécial, nous avons souhaité mettre en valeur les actions réalisées par les clubs au niveau local et national tout en ouvrant une fenêtre sur le Monde Soroptimist et les actions menées dans d'autres pays et fédérations sur ces sujets.

Les soroptimist de nos clubs sont des professionnelles compétentes et reconnues. Nous avons la chance d'avoir parmi nos membres, des avocates, juges, personnels de santé, directrices d'association et bien

d'autres qui travaillent au quotidien dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Nous avons donné la parole à certaines d'entre elles dans leurs domaines de compétences respectives.

Comprendre, Défendre, Entreprendre : ce numéro spécial regroupe les trois volets fil conducteur de nos interventions.

Toute l'équipe qui a conçu ce numéro et que je remercie vivement, a souhaité faire tant un outil informatif à disposition des membres qu'un outil de lobbying pouvant être remis à nos partenaires pour faire connaître nos activités.

Nous avons de nombreux atouts : sororité, intergénéralité, professionnalisme, amitié, 76 000 femmes motivées et déterminées à faire changer le Monde ! Faisons-le savoir autour de nous et soyons fières d'être soroptimist.

Ensemble nous sommes plus fortes.

# Orangez le monde !

Chaque année, du 25 novembre au 10 décembre, une campagne internationale invite tous les membres de la société civile à se mobiliser pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et des filles. La couleur orange est la couleur officielle de ces 16 jours de sensibilisation auxquels les soroptimist participent activement.

C'est en 2014 que la couleur orange est devenue la couleur de ralliement de toutes les activités de cette campagne. Une couleur radieuse pour symboliser un avenir meilleur et un monde plus juste, sans violence à l'encontre des femmes et des filles. Le coup d'envoi de cette campagne soutenue par le comité ONU Femmes est donné le 25 novembre lors de la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ce qui lui vaut le surnom d'Orange Day. Durant 16 jours le monde se pare d'orange pour mobiliser l'opinion publique et sensibiliser le plus grand nombre au fléau que sont les violences faites aux femmes et aux filles. Jusqu'au 10 décembre, Journée des droits humains, tous les membres de la société civile sont invités à s'investir dans des actions concrètes de sensibilisation, de prévention et de discussion, autour des enjeux et des solutions face aux violences.

## Des « événements orange » pour dénoncer la violence basée sur le genre

La violence contre les femmes est une pandémie mondiale. Plus d'un tiers des femmes dans

le monde subissent des violences physiques ou sexuelles à un moment de leur vie. Pour attirer l'attention sur ce mal qui gangrène toutes les sociétés, la campagne internationale annuelle « Tous UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » incite ses partenaires à « Orangez le monde » : illumination de bâtiments et de monuments en orange, port de vêtements ou d'accessoires orange, événements orange (conférence, soirée de gala, événement sportif)... De nombreuses capitales ou villes éclairent ainsi des lieux emblématiques pour diffuser un message de tolérance zéro face aux violences faites aux femmes et aux filles. Organisées autour de cette couleur optimiste, toutes les initiatives ont pour objectif de dire non à ce fléau et de galvaniser les actions pour l'éradiquer.

## Les soroptimist déclinent cette campagne au plan local

Actives dans la lutte contre les violences, les soroptimist relaient l'opération « Orangez le monde » sur le terrain. À l'appel des clubs, de nombreuses villes marquent leur soutien et leur solidarité en éclairant en orange des

façades, des constructions urbaines, des lieux historiques. Parmi elles, Foix, Tréguier, Trouville-sur-Mer, Vannes, Villeneuve-d'Olmes, Nîmes, Périgueux, Menton, Chambéry, Auch, Royan, Tours, Carcassonne... Elles mettent en lumière leur mairie, des remparts, un château, des halles, un clocher, une tour, un square, une fontaine... pour attirer l'attention d'un large public sur cette cause mondiale. Les soroptimist multiplient les activités autour de cette couleur symbolique : marche ou rassemblement avec port d'un foulard orange, distribution de ballons, de roses, de rubans orange... Peindre le monde en orange durant 16 jours, c'est protester contre les violences sexistes, appeler à leur élimination et faire entendre le message d'António Guterres, Secrétaire général de l'ONU : « Tant que les femmes et les filles, qui forment la moitié de la population de la planète, ne vivront pas à l'abri de la peur, de la violence et de l'insécurité quotidienne, il nous sera impossible de prétendre vivre dans un monde juste et égal. »

**Michèle Parente,**  
Club de Tarbes-Bigorre





Arc de Campanus à Aix-les-Bains (Chambéry - Aix-les-Bains)



Château (Foix)



Flèche de la Cathédrale de Tréguier (Lannion)



Fontaine des Éléphants à Chambéry (Chambéry - Aix-les-Bains)



Halle aux poissons à Trouville (Deauville-Trouville)



Halle aux poissons à Trouville (Deauville-Trouville)



Remparts Vannes (Vannes)



Hôtel de ville Périgueux (Périgueux)



La Croisette (Cannes)



Mairie (Vannes)



Mairie Auch (Auch-Armagnac)



Mairie Royan (Royan)

# ORANGER,

# ELLES L'ONT FAIT!

En 2019, que proposerez-vous ?



Mairie Auch (Auch - Armagnac)



Les remparts à Vannes (Vannes)



Mairie Carcassonne (Carcassonne)



Mairie (Menton)



Mairie (Digne-les-Bains)



Pont Saint-Bénézet (Avignon)



Mairie Foix (Foix)



Préfecture de l'Ariège à Foix (Foix)



Mairie Tours (Tours)



Tour de l'horloge à Nîmes (Nîmes)



Bords de la Marle à Vannes (Vannes)

# Chiffres édités par l'observatoire national des violences faites aux femmes

En 2017

- **130 femmes** ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire « officiel » ou « non officiel », soit une femme tous les 2,8 jours.
- **219 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint** ou ex-conjoint sur une année.  
**Moins d'1 victime sur 5** déclare avoir déposé plainte.
- **88 % des victimes** de violences commises par le partenaire enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**.
- **96 % des personnes condamnées** pour des faits de violences entre partenaires **sont des hommes**.
- **94 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **viols et/ou de tentatives de viol** sur une année.  
**9 victimes sur 10** connaissent l'agresseur.  
**1 victime sur 10** déclare avoir déposé plainte.
- **86 % des victimes** de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie **sont des femmes**.
- Depuis le mois d'octobre 2017 et le début du mouvement **#MeToo**, le nombre de victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité sur une année a **augmenté de 23 %**.
- **99 % des personnes condamnées** pour violences sexuelles **sont des hommes**.

## Nouveauté : un portail de signalement

L'objectif est de permettre à une victime ou un témoin d'être accompagné(e) vers le dépôt d'une plainte ou orienté(e) vers les partenaires si elle (il) ne souhaite pas déposer plainte, pour signaler des faits à la gendarmerie ou à la police. Ce portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24, 7 jours sur 7, a été mis en place, fin 2018, pour les victimes de violences sexuelles ou sexistes. Il est accessible par le site internet <https://www.service-public.fr/cmi> depuis un ordinateur ou un téléphone, sous la forme d'un tchat, avec un accueil personnalisé par un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge de ces victimes.

## Des outils :

Vous pourrez consulter les kits de formation réalisés par la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Ils sont composés d'un court métrage et d'un livret d'accompagnement. « Anna » (violences au sein du couple), « Elisa » (violences sexuelles) et Tom et Léna (impact sur les enfants). <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/4-outils-pour-l-animation-sur-les.html>

## Conseils d'une avocate

Les violences faites aux femmes sont malheureusement toujours d'actualité en 2019. Les chiffres édités par l'Observatoire national des violences faites aux femmes sont à cet égard édifiants<sup>(1)</sup>.

Cet article n'a pas pour vocation de rechercher les causes de ces violences mais de donner des pistes pour aider les femmes victimes ou leur entourage (famille, amis, relations professionnelles) susceptible de les aider. Très souvent les violences ne sont pas isolées mais sont récurrentes, les femmes qui en sont victimes sont enfermées dans un processus psychologique d'emprise dont elles ont beaucoup de mal à sortir.

Si les faits de violence sont toujours punissables pénalement, ils peuvent être sanctionnés devant un juge civil tel que le **juge aux affaires familiales**.

Ainsi il peut être demandé une **ordonnance de protection** qui permet notamment d'obtenir

l'expulsion du domicile familial de l'auteur des violences, que le couple soit marié ou non. Cela permet d'éviter le relogement de la mère et des enfants, surtout lorsqu'aucun proche n'est susceptible de les accueillir ou que la famille réside en milieu rural qui dispose de structures d'accueil limitées.

Ce dispositif légal issu de la loi du 4 août 2014 est cependant complexe à mettre en œuvre dans la pratique et nécessite en tout cas l'assistance d'un avocat. Il convient à minima de produire une **plainte** (et non une simple main courante), un **certificat médical** (de préférence d'un médecin hospitalier), et d'éventuelles **attestations** de témoins.

Pour les femmes de nationalité étrangère, une ordonnance de protection permet d'obtenir une carte de séjour temporaire<sup>(2)</sup>.

Lorsque la femme est mariée, il peut être judicieux d'opter pour une procédure **de divorce avec mesures urgentes** ce qui permet de régler la



question de l'hébergement, du droit de visite des enfants, des pensions alimentaires et du divorce au cours de la même procédure.

Pour ces procédures le recours à un avocat est nécessaire. Je recommande de se diriger vers un avocat spécialisé en *droit des personnes, de la famille et du patrimoine*, ou ayant une pratique reconnue dans ce domaine<sup>(3)</sup>.

Avec le bénéfice de **l'aide juridictionnelle** la personne n'a pas de frais à supporter<sup>(4)</sup>.

Ces dispositifs mettent en interaction le monde judiciaire avec les organismes sociaux et associations d'aide aux femmes qui offrent des soutiens psychologiques.

## Christine TEISSEIRE,

Ancien Bâtonnier

Avocat au Barreau de La Rochelle-Rochefort

Spécialisée en droit des personnes, de la famille et du patrimoine

Club de La Rochelle

(1) <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/>

(2) CESEDA consultable sur <https://legifrance.gouv.fr>

(3) <https://www.cnb.avocat.fr/>

(4) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

# Opération nationale cinéma 2018

## Le film : Les Conquérantes

Charge mentale et répartition des tâches ménagères, inégalités salariales, violences faites aux femmes : les récents débats qui ont agité l'actualité montrent que l'égalité entre hommes et femmes, idéal de nos sociétés démocratiques, est très loin d'être accomplie, et que le combat féministe est plus que jamais d'actualité. Le film *Les Conquérantes* de Petra Volpe rend hommage, sous la forme d'une fiction, à l'une des grandes dates de ce combat : la victoire au référendum fédéral qui en 1971 posa aux (hommes) suisses la question du droit de vote des femmes. À travers le personnage fictif de Nora et du décor d'un petit village de Suisse alémanique ancré dans le plus profond conservatisme, le film montre l'énergie admirable qu'il fallut aux citoyennes helvètes pour obtenir le droit de vote et ainsi réparer l'injustice qui leur était faite. Au-delà de la double anomalie historique (la Suisse, dernier pays occidental à introduire le suffrage féminin, et seul pays au monde — avec le Lichtenstein — à l'avoir fait par voie référendaire !) et des savoureuses situations de comédie qu'en tire Petra Volpe, au-delà de l'hommage tendre et drôle aux pionnières du féminisme, *Les*

*Conquérantes* pose des questions qui résonnent fortement avec la société actuelle.

## Les mêmes droits pour toutes et tous

À travers ce film, l'Union Française du Soroptimist International a donc choisi de mettre en lumière des principales violations des droits humains subies par les femmes et les filles, violences exclusivement basées sur le fait qu'elles soient des femmes. Les femmes doivent pouvoir jouir des mêmes droits que les hommes, dans les sphères privées et publiques, à l'abri de la violence et de la discrimination, que ce soit le droit de vote, le droit d'être autonome et d'avoir leur pleine capacité civile ou le droit à l'héritage.

## 50 000 €

Sur notre territoire, 82 clubs ont participé à cette opération nationale. Ils ont accueilli 7000 spectateurs qui ont pu participer à des débats élargissant la thématique du film et sensibilisant ainsi un large public. Cette action a permis de recueillir la somme de 50 000 €, entièrement redistribuée et majoritairement à des structures de soutien et des associations qui accueillent des femmes victimes de violences. Mais certains



clubs élargissent leurs actions à travers des initiatives originales à retrouver dans les pages suivantes.

**Marie-Christine LE SERRE,**  
Club de Lannion

# Violences faites aux femmes : des films pour en parler

Tous les ans, depuis 2013, les clubs Soroptimist se mobilisent autour d'une action commune qui unit cinéma et engagement. Ils organisent, entre le 25 novembre et le 10 décembre, la projection d'un même film qui traite des violences faites aux femmes et ouvre au débat.



Qu'ils soient dramatiques ou oscillent entre le rire et les larmes, qu'ils s'apparentent à un thriller ou à une comédie, les films retenus montrent que la violence à l'encontre des femmes est multiforme et largement répandue. Reconnue chaque année, cette opération cinéma répond à la volonté des Soroptimist d'être présentes dans le combat contre ce fléau mondial. Elle est initiée en 2013 par la projection de *Wajda*, film réalisé en Arabie Saoudite par une femme, Haifaa-al Mansour. Il raconte, avec humour et finesse, les tribulations d'une écolière espiègle et déléguée dans une société patriarcale où les femmes sont sous la tutelle des hommes. Une ode à l'émancipation féminine qu'on retrouve dans *Chanda, une mère indienne*, film de la réalisatrice indienne Ashwiny Lyer Tiwari, choisi par les soroptimist en 2016. À travers une jolie fable montrant la détermination d'une mère pour offrir la meilleure éducation possible à sa fille, il laisse percevoir la violence économique et sociale subie par les femmes lorsqu'elles sont

maintenues dans un état d'ignorance. La violence, c'est aussi cet enfant qu'on arrache à sa mère adolescente, en Irlande, dans les années 50. S'inspirant d'une histoire vraie, Stephen Frears, retrace dans *Philomena*, film retenu en 2014, le passé traumatique de cette femme qui part à la recherche de son fils naturel, vendu à de riches américains. Encore une histoire vraie dans le film *Big Eyes* de Tim Burton que les soroptimist mettent à l'affiche en 2015. Celle d'un escroc qui usurpe l'identité de sa femme artiste peintre, Margaret Keane, et signe les tableaux à sa place. Cette relation toxique contient en filigrane la problématique des violences psychologiques : soumission, frustration voire humiliation de la femme spoliée, niée et maintenue dans l'ombre pendant que le mari reçoit les honneurs. Et pour sa 5<sup>e</sup> édition, le choix des soroptimist se porte sur le film *Jusqu'à la garde* de Xavier Legrand. Un drame bouleversant et saisissant qui traite de la violence conjugale et montre la destruction d'une famille par l'un des siens.

## Une opération nationale pour une action locale

Cette opération nationale cinéma permet de récolter des fonds destinés à des actions locales : soutien aux associations qui œuvrent sur le terrain contre les violences, aides diverses aux victimes, hébergements, réinsertion, assistance juridique... Des représentants des pouvoirs publics, des professionnels impliqués dans les questions relatives aux violences participent aux débats organisés par les soroptimist au fil des éditions successives pour sensibiliser les spectateurs à cette cause. La médiatisation de cette manifestation pérenne contribue à briser le silence, incite au dialogue, informe et alerte sur les différentes formes dont les violences faites aux femmes peuvent se manifester. En parler, c'est déjà agir.

**Michèle Parente,**  
Club de Tarbes-Bigorre



**Le club de Lannion** a choisi de soutenir une jeune maison d'édition « Réveiller les loups » et la sortie du livre « Arrête ton cirque » écrit par deux jeunes femmes, Julie Le Feuteun auteure des textes et Meïlo illustratrice.

Ce livre fait entendre la voix de l'enfant, l'enfant qui voit et que personne n'entend. Dans le monde de cet enfant il y a un père violent, il y a une mère funambule qui cherche un semblant d'équilibre dans la résignation et la foi, et il y a des discours. Des discours qui viennent d'en haut : ceux de l'école, ceux de l'église, ceux des voisins... Qu'est-ce qu'il·elle peut bien en faire, cet enfant, du spectacle qu'il·elle a sous les yeux ? Comment le comprendre, comment s'y retrouver ? Il·elle se contorsionne là-dedans.

Sidérée, plein d'espoir, apeurée ou perdue. La fatigue et la révolte montent. Le besoin d'une issue devient de plus en plus pressant. Et, petit à petit, cheminer vers ses solutions, ses forces, ce sur quoi s'appuyer...

Ce livre ne détourne pas le regard. Il a du courage et de la délicatesse. Il fait face.

Cet ouvrage est destiné aux professionnels comme au grand public et l'exposition des planches originales est également disponible en écrivant à [edition@reveillerlesloups.infini.fr](mailto:edition@reveillerlesloups.infini.fr).

# Des actions originales



**Le Léman, 10 000 baguettes de pain distribuées !**



**Vichy offre des oranges**



**La Flèche Nord-Est Grande-Terre**



**« We stand up » à Royan**

# et récompensées

## Club de Béthune

Distribution par les commerçants de 1000 calendriers informant sur les femmes victimes de violences.

Elles y ont inséré un flash code permettant de visionner une vidéo sur ce thème et sur les actions du club.



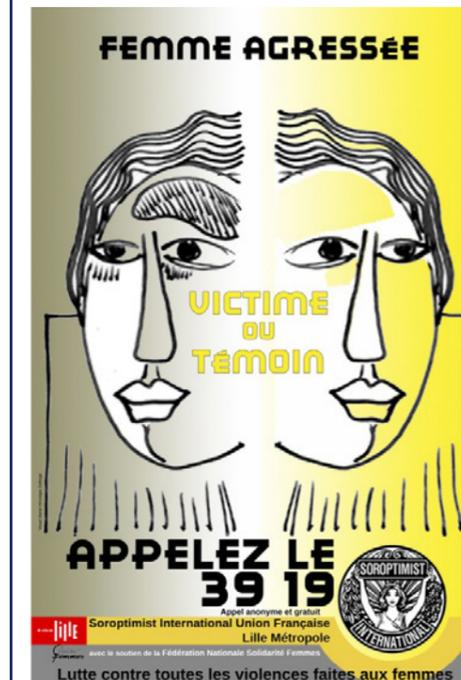
**Bastia en marche**



**Saint-Martin, une plaque à la mémoire des femmes victimes**

Tous les ans la Fédération européenne du Soroptimist international (SIE) délivre des Best Practice (Prix des meilleures pratiques) à des projets phares menés par les clubs de la Fédération sur les programmes.

Dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes, deux clubs français ont obtenu ces dernières années un Best Practice :



**Le club de Lille Métropole** pour son autocollant communiquant sur l'importance du numéro d'appel national 39-19.

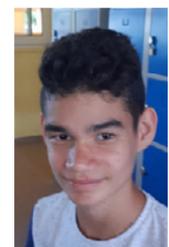


**Le club de Cognac** pour l'ouverture du centre d'accueil et d'hébergement Suzanne Noël pour les femmes et leurs enfants victimes de violences et dont il assure la pérennité par leur soutien financier annuel.

# Opération « cinéma »

pour les élèves de 3<sup>e</sup> du collège Bory de Saint-Vincent à Saint-Philippe (La Réunion)

Les 4 classes de 3<sup>e</sup> (soit 97 élèves) ont assisté à la projection du film « *Les conquérantes* » de Petra Volpe dans leur salle de classe. Il s'agissait de clôturer l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) sur le thème de « l'égalité homme/femme » avec la lutte contre les stéréotypes, qui a été traité en cours de français/histoire/arts plastiques et éducation musicale durant le 1<sup>er</sup> trimestre. Chaque fois une introduction a été faite par une soroptimist avec la diffusion du film de l'Union Française. Et après « *Les conquérantes* » un débat animé et très riche s'est engagé, voici quelques remarques d'élèves.



**Thomas (302) :**

« Ce n'est pas honteux de faire la vaisselle ! Chez moi c'est mon père qui fait la cuisine et je trouve ça bien... et ma mère aussi ! »

« C'est mol (nul) qu'on envoie la fille en maison

de correction parce qu'elle a un copain et qu'il n'est pas comme les autres ! »



**Kichna (303) :**

« En fait on peut faire grève et obtenir ce qu'on veut sans être violent ! »  
« C'est bizarre que des femmes soutiennent des hommes qui les dominent... La patronne de l'usine n'est pas solidaire, c'est mol ! »



**Melissa (304) :**

« C'est bien que des femmes se soient battues pour obtenir le droit de vote... comme ça, nous, maintenant on en profite et on peut lutter pour d'autres inégalités comme les salaires, l'accès aux hautes fonctions... »

« En Suisse, ils étaient en retard en 1970 parce que, en France, le droit de vote c'était en 1944 ! »



Le mot de la fin pourrait revenir à **Audrey (301)** qui manifeste ainsi que tous les travaux et recherches effectués ne l'ont pas été en vain :



« En fait c'est important que les droits des femmes soient respectés mais il n'y a pas que ça, il faut aussi respecter la femme comme un être humain ! »

**Dominique Leclere,**  
Principale de collège, Présidente Club St Denis de La Réunion

# Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

## Un accompagnement au quotidien

Les CIDFF accompagnent au quotidien les femmes victimes de violences, avec les dispositifs mis en place par les institutions et les collectivités. Ils organisent des manifestations sur les temps forts que sont le 8 mars et le 25 novembre. Ils mettent en place des informations collectives auprès de tous les publics (écoles, collèges, lycées, centres sociaux, entreprises) sur les sujets des stéréotypes, lutte contre les violences sexistes, égalité femmes/hommes, et luttent contre la fracture numérique auprès des publics les plus éloignés dont notamment les femmes. Ils essaient d'être présents au plus près de la population, afin de permettre à toutes un accès aux droits, en innovant par de nouvelles pratiques comme, par exemple, les permanences juridiques en visioconférence sur les territoires ruraux. Les associations agissent aussi en faveur

du sport pour toutes et pour permettre une meilleure insertion professionnelle.

## Une mission d'intérêt général

L'approche des CIDFF est d'agir sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes, de développer des actions pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et d'alerter les pouvoirs publics des difficultés rencontrées par les femmes pour faire évoluer le droit.

Les 106 CIDFF, membres de la fédération nationale accueillent plus de 510 000 personnes et répondent à plus de 960 000 demandes d'information sur les droits. Ils répondent aux questions des inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail, sur la lutte contre les violences sexistes, accompagnent dans les domaines de la santé et la sexualité, de la parentalité, et dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les CIDFF sont des associations dotées d'une mission d'intérêt général qui les conduit à accueillir et informer les femmes et les familles sur leurs droits (famille, social, travail, pénal...). Ils accompagnent les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans la sphère familiale, publique et professionnelle et les femmes en recherche d'emploi. Leurs professionnel.le.s sont à l'écoute de l'ensemble des femmes dans plus de 1 500 points d'information répartis sur tout le territoire.

Par leur mission d'information, gratuite et confidentielle, ils contribuent, à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des familles dans une prise en compte globale des situations avec un accueil personnalisé dans une neutralité politique et confessionnelle.

Une partie des missions des CIDFF rejoint la philosophie et les projets portés par les soroptimist.

**Nathalie Lecordier,**  
Directrice CIDFF-76,  
Club de Grand Quévilly Val de Seine



# La justice et les violences intra-familiales



## Quand y-a-t-il des violences ?

De nombreuses victimes minimisent les violences qu'elles subissent, soit volontairement, soit parce qu'elles ne soupçonnent pas que les faits sont représentatifs de différentes formes de violences.

Les formes de violences sont multiples et peuvent coexister au sein du couple. Le plus souvent elles sont progressives mais malheureusement pas obligatoirement.

Elles peuvent d'abord être psychologiques (dévalorisation systématique, humiliations, intimidations, chantages affectifs, mise en place d'un isolement) ou économiques (interdiction de travailler, d'avoir un compte bancaire, contrôle des dépenses et des moyens de paiement). Cela peut également prendre la forme de rétention de documents importants (carte d'identité ou passeport, livret de famille, carte vitale, diplôme, etc.). Elles passent ensuite le plus souvent par un cap verbal : cris, menaces, injures.

Elles peuvent être physiques allant du bris ou du lancer d'objets usuels, à des bousculades, coups, brûlures, morsures, strangulations et séquestrations et bien sûr à des agressions sexuelles ou viols.

## La réponse pénale pour les auteurs

Apporter une réponse pénale, condamner si c'est nécessaire mais éviter la récidive : plusieurs outils peuvent être mis en place pour répondre à ces objectifs.

Dans le cas de violences légères et isolées, le procureur de la République peut décider de ne pas poursuivre l'auteur devant un tribunal.

## Des stages de responsabilisation

Le procureur peut alors avoir recours à une composition pénale, à un rappel à la loi, à un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple (accompli par l'auteur des faits à ses frais) ou à une médiation pénale (si la victime est d'accord). Un accompagnement spécialisé permet le plus souvent d'éviter la récidive.

En ce qui concerne les stages de responsabilisation, un partenaire essentiel dans le département des Pyrénées-Orientales, l'APEX, avec lequel travaille le club Soroptimist de Perpignan, donnait les chiffres suivants dans son rapport d'activité 2017 :

- 54 personnes ont été orientées dont 4 hommes en tant que victimes et une femme auteure. 32 par décision de justice dont 20 orientations par les déléguées du procureur de la

République dans le cadre de rappel à la loi (en diminution), 12 par le SPIP\* et les autres sans injonction judiciaire.

- sur ces 54 orientations : 15 hommes ne se sont pas présentés ;
- âge moyen : sur les 39 personnes reçues en entretiens 61% ont entre 36 à 55 ans ;
- situation professionnelle : 13 personnes sont sans emploi mais perçoivent des indemnités chômage ou le RSA, 22 personnes ont un emploi stable (CDI), 3 ont un emploi précaire (CDD ou intérim), 1 homme est retraité ;
- catégorie socioprofessionnelle : la catégorie professionnelle la plus représentée est employé/ouvrier soit 17 personnes. 6 hommes sont chefs d'entreprise et 1 homme est agriculteur ;
- situation conjugale : 17 sont séparés ou divorcés, 19 sont en couple (mariés, union libre ou pacsés), 3 sont célibataires.

## Identifier l'origine de l'acte violent

Au cours des séances, différents thèmes sont fréquemment abordés : la définition de la violence conjugale, ses formes, son cycle, les représentations des rôles hommes/femmes, les faits antérieurs de violence (conjugale ou autre), les représentations sociales et culturelles de

la différence de genre, la rencontre avec leur compagne, l'histoire de leur relation amoureuse et la qualité de leur relation aujourd'hui, la place du père et de la mère, l'autorité parentale, l'enfant dans les violences conjugales, l'impact de la violence sur son développement psychoaffectif, le passage à l'acte : quel élément déclencheur ? (identifier l'origine de l'acte violent, ce qui a tout fait basculer, permet un début de travail de responsabilisation des faits), le contrôle de soi, l'estime de soi, la « reconstruction » (de soi, d'un couple, d'une famille, etc.).

## ITT : base de la décision pénale

Dans d'autres cas, une réponse de ce type ne suffira pas mais une décision pénale non assortie d'une mesure d'obligation de soins ou d'un suivi peut être explosive.

Les violences sont réprimées par la loi quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques.

En cas de violences physiques, la peine sera différenciée en fonction du nombre de jours d'ITT de la victime :

- incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à 8 jours ou n'ayant pas entraîné d'ITT : maximum de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende. On peut noter qu'en cas

de harcèlement moral au sein du couple, la peine encourue est la même. La difficulté sera de rapporter la preuve ;

- si les violences sont fréquentes, pouvant être qualifiées de violences habituelles : 5 ans de prison et 75 000 € d'amende ;
- ITT supérieure à 8 jours : maximum de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.
- si violences habituelles : 10 ans de prison et 150 000 € d'amende en cas d'ITT supérieure à 8 jours.

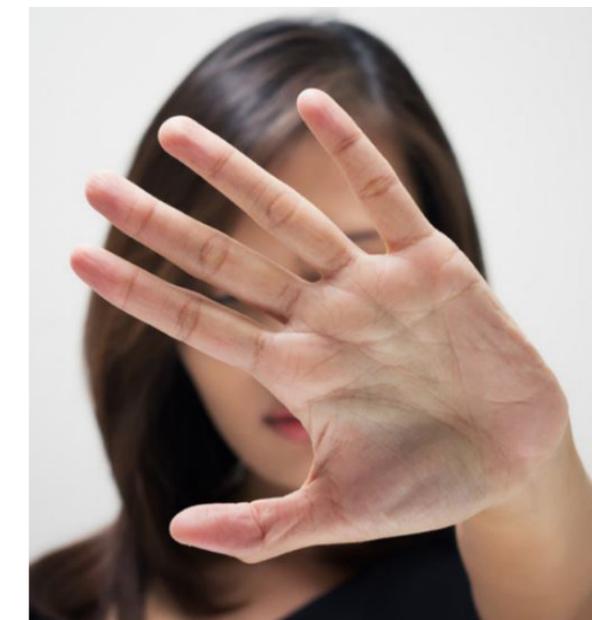
**En cas d'agression sexuelle** autre que le viol, les peines sont de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende.

En cas de viol au sein d'un couple, la peine maximale est de 20 ans de prison.

En cas de violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner, la peine encourue est de :

- 20 ans de prison, si la mort a été causée par un seul cas de violences ;
- 30 ans de prison, si la mort a été causée par des violences répétées.

**En cas de meurtre ou de tentative de meurtre** (si l'auteur a délibérément voulu tuer sa victime), la peine encourue est la prison à perpétuité.



L'arsenal juridique et judiciaire existe. Depuis la loi du 22/07/1992, il a été renforcé par des dispositions civiles et pénales qui prennent en compte la spécificité et la globalité de ce contentieux familial. Cependant un des enjeux principaux est d'arriver à l'apaisement. L'auteur et la victime sont amenés à se rencontrer lorsqu'il y a des enfants communs. Il ne faut pas que ces derniers continuent aussi à être victimes de ces conflits.

Avec la participation de **Françoise LLaurens**  
Présidente du Club de Perpignan

\*SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

# Entretien avec Alexandra Destais

## Déléguée départementale des droits des femmes et de l'égalité

### Pourriez-vous nous préciser le rôle de la déléguée départementale des droits des femmes et de l'égalité et sa place dans l'organisation institutionnelle ?

Un dispositif institutionnel dédié est consacré à la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dispositif existe au niveau national, régional et départemental. La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (ou le délégué départemental) est positionnée dans les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS), ou dans les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ou placées directement sous l'autorité des préfets de département.

En charge de la conduite et de la coordination départementale de la politique interministérielle des droits des femmes et de l'égalité, la déléguée départementale exerce au niveau départemental une mission d'expertise, d'ingénierie de projet, d'animation et de coordination

des acteurs départementaux (institutions, collectivités territoriales, associations, etc.), de représentation également. Elle instruit les dossiers de demandes de financements transmis à la direction régionale et suit de près l'activité des associations soutenues par les droits des femmes. Elle est membre de l'équipe territoriale pilotée et animée par le directeur ou la direction régionale aux droits des femmes et contribue à définir la stratégie régionale, celle-ci étant élaborée en référence aux orientations nationales.

Mon rôle de déléguée départementale consiste notamment à impulser de nouvelles actions et de nouveaux partenariats, à élaborer en lien avec le cabinet du préfet des programmes d'actions à l'occasion de temps forts (25 novembre, 8 mars, etc.), à représenter ma hiérarchie (DDCS, directrice de cabinet, sous-préfets) lors de certains événements, à formaliser des conventions/protocoles permettant d'inscrire les actions sur la durée et de fournir ainsi les conditions de leur évaluation. Il s'agit d'une mission qui implique un fort degré d'exposition et



d'engagement ainsi qu'une adaptabilité constante puisque nous sommes en interaction avec des milieux professionnels très diversifiés. Le champ des thématiques couvertes s'avère très large : violences sexistes et sexuelles, entrepreneuriat des femmes, précarité des femmes, etc. Si une déléguée n'encadre pas au sens courant du management, elle anime cependant des réseaux d'acteurs. Elle exerce un management dit « horizontal » soit collaboratif ce qui suppose de susciter l'adhésion des acteurs, de les impliquer dans une dynamique de projets. Il est dans l'intérêt de toute association oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de tous les clubs Soroptimist de se rapprocher de la déléguée (ou du délégué) de son département

et ses coordonnées sont accessibles sur le site du secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/organisation-du-ministere/services-territoriaux/annuaire-des-equipes-regionales-et-departementales/>

### Dans le département du Calvados, le club Soroptimist de Deauville-Trouville est signataire du protocole départemental de lutte contre les violences. Pouvez-vous nous préciser pourquoi ce protocole a été mis en place et quel est son rôle ?

La genèse du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2018 est la nécessité de décliner les plans nationaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de formaliser les engagements de plusieurs acteurs au bénéfice d'un enjeu commun, de susciter une dynamique convergente inter-professionnelle au bénéfice des victimes de violences.



Signature, le 23 novembre 2016, à la mairie de Deauville, du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en présence d'Alexandra Destais, et de Véronique Bourné, maire adjointe.

### Qui pilote cet outil ?

Il n'y a pas de Comité de pilotage à proprement parler mais des groupes de travail que je pilote et où sont réunis des acteurs opérationnels. Ces temps de travail collaboratif permettent d'échanger sur les bonnes pratiques, de pointer les dysfonctionnements, d'impulser de nouvelles actions et nouveaux partenariats. L'évaluation est prévue ce premier trimestre et donc les résultats ne sont pas encore accessibles.

La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est une politique volontariste et très dynamique qui est structurée autour de deux axes principaux : l'égalité professionnelle et la

lutte contre les violences faites aux femmes. Les stéréotypes de genre qui enferment les femmes et les hommes dans des rôles figés, pré-définis (comme du prêt-à-penser) requièrent aussi toute l'attention de notre action. Celle-ci revêt aussi une dimension pédagogique : il s'agit de déployer tous les moyens et les outils à notre disposition pour éveiller les consciences et faire bouger les lignes pour atteindre plus d'égalité. Et pour cela, nous avons besoin non seulement d'être soutenu.e.s par notre hiérarchie (ce qui est le cas dans le Calvados) mais aussi de nous appuyer sur les forces vives de nos territoires.

Propos recueillis par Dominique Babel, Présidente SI UF 2018-2020

## NOBEL DE LA PAIX 2018

# Un combat contre les viols de guerre

**Deux lauréats : le congolais Denis Mukwege et la yésidie d'Irak Nadia Murad, ancienne esclave sexuelle de Daech. L'un est médecin, l'autre victime. Deux figures emblématiques qui luttent pour mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre.**

### Sabiyya

Été 2014, dans le village rural yézidi de Kocho au Kurdistan irakien, une jeune fille en fin de scolarité, Nadia Murad, songe au métier qui lui permettra de rester dans sa communauté et d'apporter sa part à la prospérité de sa famille modeste. La communauté yézidie est une minorité kurdophone qui pratique un culte monothéiste très ancien inspirant un certain mépris à ses voisins musulmans ou chrétiens.

Le destin de Nadia sera bien différent de ses espoirs. Un matin, la terreur Daech s'abat sur Kocho : pillage, massacre, enlèvement des jeunes femmes et filles pour les réduire en esclaves sexuelles, les *sabiyya*. Le combattant qui reçoit une *sabiyya* en usera à sa guise : le viol évidemment, dans les formes les plus brutales et humiliantes possibles, y compris la mise à disposition collective de la victime, offerte à tous les hommes de l'entourage, jusqu'à la satiété des bourreaux. La *sabiyya* n'est qu'un objet sexuel méprisé mais on la maintient en vie car on la revend !

### Une stratégie de génocide

La résistance passive de Nadia a reposé sur le refus de l'anéantissement moral, une prise de distance critique sur son statut dégradant. Malgré la peur, elle a observé avec lucidité les ravages de l'endoctrinement sur les esprits déshumanisés et débilités des combattants de l'EIIL qu'elle s'est jurée de faire condamner si elle s'en sort.

Ayant réussi son évasion, Nadia Murad écrit et raconte son histoire et celle de ses milliers de compagnes. Épaulée par l'avocate Amal Clooney, spécialiste des droits humains, elle a mis sous les projecteurs du monde le viol en tant qu'arme de guerre intégrée dans une stratégie de génocide. Les soudards violeurs ont sévi au cours des siècles, mais L'État Islamique est allé jusqu'à codifier et légaliser la pratique, interprétation du Coran à l'appui. Des directives précises de l'usage des *sabiyya* sont consignées dans les manuels du très bureaucratique EIIL. Comble du cynisme : les brochures de recrutement en font la publicité pour encourager l'engagement



de combattants !

Nadia Murad évoque l'insolite découverte de sa solidarité avec les rwandaises « par le pire des liens qui soit, celui qui unit les victimes d'un crime de guerre dont on a tant de mal à parler que, seize ans avant l'arrivée de l'EIIL dans le Sinjar, aucune poursuite n'avait été engagée contre ceux qui s'en étaient rendus coupables où que ce soit dans le monde ».

70 ans après la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un prix Nobel de la Paix est-ce assez pour que la conscience internationale soit enfin lucide ?

**Marie-Christine Griès,**  
représentante SI à l'Unesco, Club de Paris-Neuilly

Livre : **Nadia Murad, Pour que je sois la dernière,**  
Editions Fayard, 2017

### Denis Mukwege : la force d'un engagement en faveur des victimes de viols dans les zones de conflit

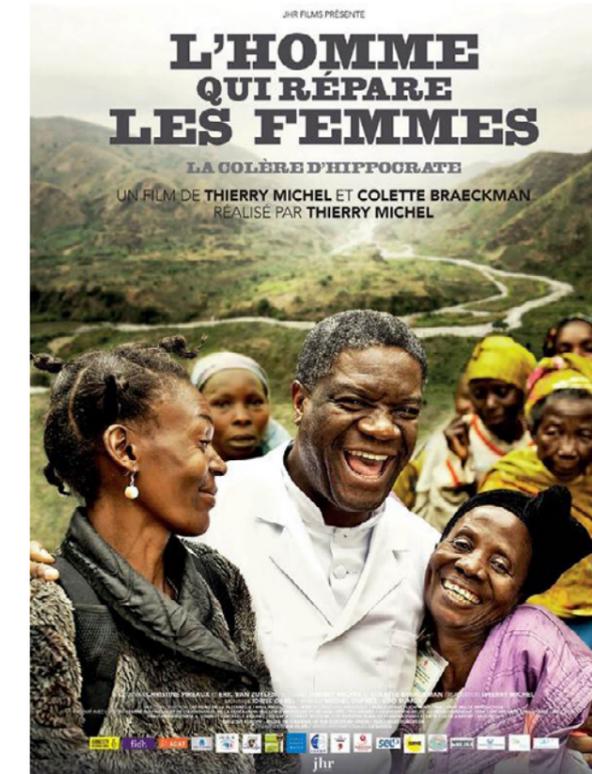
#### On le surnomme l'homme qui « répare » les femmes

Le docteur Mukwege travaille sans relâche contre la barbarie. Il n'abandonne jamais. Depuis près de 20 ans, il soigne des femmes violées et mutilées, victimes d'une guerre civile qui n'en finit pas à l'est de la République démocratique du Congo. Après des études de spécialisation en gynécologie obstétrique à Angers, il choisit de retourner dans son pays et crée en 1999 l'hôpital de Panzi à Bukavu, capitale du Sud-Kivu. Un hôpital qui va devenir la « clinique du viol » lorsque la deuxième guerre du Congo plonge la province dans l'horreur des viols de masse en 1998. Cette guerre sur le corps des femmes continue aujourd'hui et les victimes ne cessent d'affluer. Mais soigner, opérer ne suffit pas car ces femmes traumatisées, brisées sont rejetées socialement. Discriminées et stigmatisées par leurs communautés, elles ne savent pas où aller. Le docteur Mukwege, partisan d'une prise en charge globale des patientes, les aide à se remettre debout : soutien psychologique, accompagnement judiciaire, cours d'alphabétisation, formation professionnelle pour devenir autonomes, prise en

charge des enfants issus des viols... Grâce à lui, beaucoup d'entre elles deviennent de véritables activistes de la paix, assoiffées de justice. Elles se battent, à ses côtés, pour que leur voix porte autant que celle des hommes.

#### « S'il faut faire la guerre, c'est la guerre contre l'indifférence »

Le docteur Mukwege parle, dénonce, dérange. Au point de devenir lui-même une cible. Il échappe à plusieurs tentatives d'assassinat et vit sous bonne escorte tout en continuant son combat. Voilà plus de quinze ans qu'il alerte la communauté internationale sur ces victimes oubliées. Il explique que le viol est une arme de destruction massive qui entre dans une stratégie de guerre « bon marché » mais redoutablement efficace. Tant que ces crimes demeureront impunis, la violence et la terreur continueront de sévir. Et il appelle au sursaut de tous dans le discours poignant qu'il livre à Oslo le 10 décembre 2018 lors de la cérémonie de remise du Prix Nobel. « Fermer les yeux devant le drame, c'est être complice » déclare-t-il. Il n'y a pas de paix durable sans justice. Il braque les projecteurs sur l'inertie et montre la nécessité



de faire la guerre contre l'indifférence qui ronge nos sociétés. C'est « aux femmes de tous les pays du monde, meurtries par les conflits et confrontées à la violence de tous les jours » qu'il dédie son prix. Puis il lance à leur intention : « Je voudrais vous dire qu'à travers ce prix, le monde vous écoute et refuse l'indifférence. Le monde refuse de rester les bras croisés face à votre souffrance... C'est vous, les femmes, qui portez l'humanité. »

**Michèle Parente,**  
Club de Tarbes-Bigorre

**DAECH ou EIIL :** traduit de l'arabe au français par Etat Islamique en Irak et au Levant



« Il y a une vérité universelle, valable dans tous les pays, dans toutes les cultures et dans tous les groupes : la violence à l'égard des femmes n'est jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable. »

**Ban Ki-Moon**, Secrétaire Général des Nations Unies

Le SI France et ses 2 400 membres sur le terrain sont engagés résolument dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. La tâche paraît insurmontable tellement les types de violences sont divers et importants : violences conjugales et familiales, viols de guerre, mutilations sexuelles avec un focus dans ce numéro tant sur Nadia Murad que sur le docteur Denis Mukwege, tous deux co-titulaires du prix Nobel de la Paix 2018, mariages précoces et forcés, viols, violences sexistes et sexuelles avec une libération de la parole sans précédent en 2018.

Notre pays s'est doté de nouveaux outils législatifs pour lutter contre ces violences, ce qui n'est pas encore le cas partout.

Notre organisation a toute sa place dans le dispositif : nous sommes des femmes de terrain, nous écoutons, nous informons, nous entreprenons. Mais nous pouvons encore faire mieux.

Améliorons notre visibilité, engageons-nous en signant les protocoles départementaux de lutte contre les violences afin d'être reconnues comme un partenaire à part entière en compagnie d'autres associations et des acteurs institutionnels. Menons des actions ciblées en fonction des territoires.

Continuons à œuvrer dans le domaine de l'Éducation car le respect de la femme et l'égalité hommes/femmes passent par l'éducation dès l'enfance et les femmes sont encore le plus souvent le premier référent éducatif des filles et des garçons.

Notre organisation existe depuis bientôt 100 ans. Réinventons-nous et allons de l'avant pour que nos enfants et petits-enfants vivent dans un monde meilleur !

**Dominique Babel**,  
Présidente SI UF 2018-2020

Vous avez peu de temps mais nos actions vous intéressent ?

Vous avez des idées et vous souhaitez nous en faire part ?

Vous souhaitez nous rejoindre ?

## Les clubs du SI UF

- AGEN ■ AIX-EN-PROVENCE ■ ANGOULÈME ■ ANNECY ■ ANNEMASSE - PORTE DE FRANCE ■ AROUMAN DE GUYANE ■ ARRAS ■ AUCH-ARMAGNAC ■ AURILLAC ■ AVIGNON ■ BASSE-TERRE ■ BASTIA ■ BELFORT ■ BESANÇON ■ BÉTHUNE ■ BÉZIERS ■ BIARRITZ - CÔTE BASQUE ■ BORDEAUX MÉTROPOLE ■ CAMBRAI ■ CANNES ■ CARCASSONNE ■ CAYENNE ■ CHAMALIÈRES ■ CHAMBÉRY-AIX-LES-BAINS ■ CHATELLERAULT ■ CLERMONT-FERRAND ■ COGNAC ■ DEAUVILLE-TROUVILLE ■ DIAMANT LES RIVIÈRES ■ DIGNE LES BAINS ■ DIJON ■ DRAGUIGNAN ■ ÉPINAL ■ FOIX ■ FONTAINEBLEAU BRIE-GATINAIS ■ FORT-DE-FRANCE ■ FORT DE FRANCE-ALIZÉS SUD ■ GRAND QUEVILLY VAL DE SEINE ■ GRENOBLE ■ GRENOBLE 2000 ■ HAUTE-PROVENCE ■ HYÈRES LES PALMIERS ■ ISSOIRE ■ KOUROU ■ LA FLÈCHE NORD-EST GRANDE TERRE ■ LA GRANDE-MOTTE ■ LA ROCHELLE ■ LANNION ■ LE LEMAN ■ LE PUY EN VELAY ■ LE QUESNOY ■ LILLE-MÉTROPOLE ■ LORIENT-QUIMPERLÉ ■ LUCHON-COMMINGES ■ LYON ■ LYON TÊTE D'OR ■ MARIE-GALANTE ■ MARSEILLE ■ MAYOTTE ■ MENTON ■ METZ ■ MONT-BLANC ■ MONTBÉLIARD ■ MONTLUÇON ■ MONTPELLIER ■ MOULINS ■ MULHOUSE ■ NANCY ■ NARBONNE ■ NÉRAC-EN-ALBRET ■ NEVERS ■ NICE AZUR ■ NÎMES ■ NIORT ■ NOUMÉA ■ OUEST ILE DE LA RÉUNION ■ PARIS-EST-VINCENNES ■ PARIS-FONDATEUR ■ PARIS-LUTÈCE ■ PARIS-NEUILLY ■ PAYS DE GRASSE ■ PÉRIGUEUX ■ PERPIGNAN ■ POINTE-A-PITRE ■ POITIERS ■ RENNES ■ RIOM CHATEL GUYON VOLVIC ■ RIVIERA-SUD POINTE À PITRE ■ ROANNE ■ RODEZ ■ ROUBAIX-TOURCOING ■ ROUEN ■ ROYAN ■ SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION ■ SAINT-DIÉ DES VOSGES ■ SAINT-ÉTIENNE ■ SAINT-LAURENT DU MARONI ■ SAINT-MARTIN ■ SAINT-RAPHAËL-FRÉJUS ■ SAINTE MAXIME-SAINT TROPEZ ■ SAINTES ■ STRASBOURG ■ TAHITI-PAPEETE ■ TARBES-BIGORRE ■ THIONVILLE ■ TOULON ■ TOULOUSE FIL D'ARIANE ■ TOURS ■ TRINITÉ-SAINT-PIERRE ■ UZÈS ■ VALENCE ■ VALLAURIS-SOPHIA ANTIPOLIS-MOUGINS ■ VANNES ■ VERSAILLES ■ VICHY ■ **NOUVEAU : e-sorop**

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Vous souhaitez participer à nos actions ?

Posez votre question !

Vous souhaitez trouver un club près de chez vous ?

Être membre du SOROPTIMIST INTERNATIONAL

Vous êtes une femme active, engagée, concernée par la défense des droits de la femme et l'avenir des générations futures. Vous souhaitez :

- ▶ rejoindre un réseau international
- ▶ apporter votre aide sur le terrain dans les domaines qui vous motivent
- ▶ rencontrer des femmes de tous horizons mettant leurs compétences professionnelles au service des autres

contact@soroptimist.fr

www.soroptimist.fr



Nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à ce numéro et à Marie-Christine Le Serre et Yvette Foubert, coordinatrices de la revue.

**UN MONDE SANS VIOLENCE POUR UN AVENIR MEILLEUR  
ET UN MONDE PLUS JUSTE**



**AVEC LES SOROPTIMIST**